



Sophie HERVE

Conseillère départementale de Seine-Maritime

Alban BRUNEAU

Maire de Gonfreville l'Orcher

Conseiller départemental de Seine-Maritime

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : SG

M. Alain BAZILLE
Vice-Président du Département
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin

76100 ROUEN

Objet : *Circulation routière sur l'est de l'agglomération havraise, problématique du péage d'Epretot*

Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 14 mars dernier répondant à notre démarche du 30 novembre relayée lors du Conseil départemental du 11 décembre, à propos des difficultés de circulation routière rencontrées quotidiennement sur l'est de l'agglomération havraise, en raison notamment de l'existence d'une barrière de péage au tarif prohibitif sur l'A29, à hauteur d'Epretot.

Bien que vous remerciant pour les éléments de réponse transmis, pourriez-vous nous préciser clairement vos intentions quant à l'intervention éventuelle de notre collectivité pour tenter de résoudre les difficultés évoquées.

Car si vous nous rappelez à juste titre qu'une table ronde a bien été organisée sur cette question, à votre initiative, et qu'à cette occasion « *différentes pistes* » ont été évoquées (comme le coût d'une mise en gratuité à titre expérimental pendant trois mois de ce péage actuel ou une étude sur la modification de la formule d'abonnement de ce même péage, ou encore le lancement d'une étude globale de trafic), vous semblez dans la suite de votre courrier avoir abandonné ces différents leviers.

Ainsi vous nous indiquez, alors même que cette étude de trafic n'a pas été engagée, que « *les premiers éléments de diagnostic mettent en évidence que le report de trafic sur l'A29 est déjà en place et que les gains de temps et de parcours ne montraient pas un potentiel de report de trafic significatif sur l'autoroute* ».

././.

Nous nous étonnons de telles affirmations, contredites aisément chaque jour de semaine et parfois le week-end, par la situation vécue par les automobiles et les riverains sur la RD6015 entre Le Havre et Saint-Romain-de-Colbosc, et fréquemment par ceux de la RD 34.

Ainsi pendant que les files de véhicules s'allongent matins et soirs en amont et en aval de la commune de Gainneville sur la RD6015, chacun est à même de constater, puisque cette route départementale surplombe l'A29, que l'autoroute demeure quant à elle d'une fluidité déconcertante...

Nous serions d'autant plus surpris que le Département cesse à ce stade ses interventions et investigations sur ces problématiques, que vous écriviez en mars 2016 à Jean-Paul Lecoq alors Conseiller départemental en réponse à sa demande de suppression du péage de Saint-Romain-de-Colbosc/Epretot que vous compreniez « *que la tarification de l'autoroute A29 par la SAPN rende cette infrastructure non attractive et favorise le report des circulations sur les routes départementales* ».

Une telle contradiction en deux ans (si toutefois elle venait à se vérifier par l'abandon par notre collectivité de ses démarches) sur la réalité de ce péage et ses conséquences sur les routes départementales alentours serait bien incompréhensible...

Aussi, sur ce premier volet, nous souhaiterions que l'étude de trafic évoquée lors de la table ronde puisse être réalisée. Nul doute que les collectivités concernées seront intéressées pour l'obtenir également.

A défaut de quoi, nous souhaiterions que les éléments qui vous conduiraient à estimer que cette étude n'est pas pertinente, puissent nous être communiqués, ainsi qu'aux maires concernés.

Et, en particulier :

- Les statistiques de fréquentation (véhicules légers et véhicules poids-lourds) constatées sur la RD6015 en semaine entre la sortie de la commune de Saint-Romain-de-Colbosc et la sortie de la commune de Gonfreville l'Orcher, entre 07h00 et 10h00 et entre 16h00 et 19h00, ainsi que le week-end.
- Les statistiques de fréquentation de l'A29, sur ces mêmes horaires, entre Epretot et sa jonction avec l'A13 en direction de l'entrée du Havre.

Par ailleurs, nous souhaiterions pouvoir disposer du plan de financement de l'A29, notamment sur sa partie rogervillaise, et connaître précisément l'implication financière de notre collectivité et des autres collectivités, à l'époque de la création de cette autoroute.

Enfin, pourriez-vous nous renseigner sur le montant estimatif qu'exigerait le concessionnaire au titre d'une indemnité compensatrice destinée à neutraliser les impacts directs et indirects de la suppression du péage d'Epretot sur les comptes de cette société.

Sur un second volet, celui de la requalification de la RD6015 engagée prochainement par notre collectivité, nous vous proposons d'étudier de nouveau la création d'une nouvelle bretelle d'accès à l'A29 depuis la RD6015, comme évoquée en 2010 par notre collectivité, et cette fois selon bien entendu un principe de gratuité.

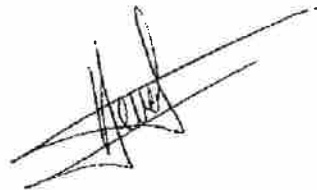
Il nous apparait en effet nécessaire que les études et réflexions qui vont s'engager sur la requalification de cette route départementale majeure qui longe l'A29 ne prennent pas simplement en compte la question du trafic des poids-lourds dont vous avez évoqué plusieurs pistes pour le limiter, mais bien également le trafic automobile.

En particulier à l'aube du changement de réglementation relatif à la vitesse maximale autorisée sur les routes départementales. En effet, à compter du 1^{er} juillet, cette limitation à 80 km/h conduira fatalement à des temps de parcours plus longs et donc à une fluidité moindre sur ces routes, dont la RD6015, alors même que la vitesse a été maintenue à 130 km/h sur le réseau autoroutier.

Nous vous rappelons que la barrière de péage d'Épretot impose aux automobiles de s'acquitter de 1,10 Euro pour parcourir les 8 petits kilomètres entre la sortie de l'agglomération havraise et les alentours de Saint-Romain-de-Colbosc ce qui en fait probablement l'un des tronçons autoroutiers de France les plus cher avec celui de Barentin...

Il n'est plus acceptable, nous semble-t-il, pour des considérations d'ordre environnemental comme sociétal, de continuer à voir des routes départementales embouteillées, alors même qu'elles longent un réseau autoroutier plus que fluide en raison du coût abusif des péages exigés par un concessionnaire, au seuls fins de satisfaire ses propres intérêts financiers et non ceux de la société.

Dans ces attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président et cher collègue, en l'expression de nos sincères salutations.



Sophie HERVE



Alban BRUNEAU